



Ouagadougou, le 17 JUIL 2023

N°2023/048/MESRI/SG/DGCOB/DBE

COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), a l'honneur d'inviter les **bacheliers de la session de 2023, lauréats de la journée de l'Excellence 2023 du Président du Faso**, à s'inscrire sur la plateforme **CAMPUSFASO** pour la **bourse nationale de cycle licence pour des études au Burkina Faso**.

L'inscription se fait à travers le lien suivant : www.campusfaso.bf

Procédure

Pour la procédure, une fois sur la plateforme, chaque postulant doit :

- créer un compte INE (Identifiant National d'étudiant) avec un mot de passe pour ceux qui n'en ont pas ;
- se connecter à l'aide de l'INE et du mot de passe reçu par mail ;
- cliquer sur la rubrique bourse pour accéder à l'espace de dépôt de votre dossier de candidature ;
- renseigner tous les champs et charger les pièces constitutives du dossier de candidature aux champs qui y sont réservés ;
- valider sa candidature.

Conseils :

- vérifiez que vous avez une bonne connexion avant le dépôt ;
- bien vouloir vous assurer que la taille maximale des pièces du dossier ne dépasse pas 5 Mo ;
- veuillez enregistrer votre dossier avant la date limite de dépôt candidature ;

après le dépôt, bien vouloir vous reconnecter et vérifier que votre dossier est bien au complet et que toutes les pièces ont été bien chargées.

Chaque candidat recevra un mail de confirmation après avoir soumis avec succès sa candidature. **Rassurez-vous d'avoir reçu ce mail de confirmation.**

COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier doit comporter les pièces légalisées suivantes :

- 1- un extrait d'acte de naissance ;
- 2- une photocopie légalisée du certificat de nationalité burkinabè ;
- 3- une photocopie légalisée de l'attestation de succès au baccalauréat, session de 2023;
- 4- une photocopie légalisée du relevé de notes du baccalauréat, session de 2023;
- 5- une photocopie légalisée de l'attestation d'excellence délivrée par le Président du Faso.

Les candidats peuvent s'inscrire sur la plateforme du 1^{er} au 14 août 2023 au plus tard à 23 h 59 min.

NB :

- *tout dossier incomplet est irrecevable ;*
- *tout dossier de candidature comportant une pièce non légalisée ne sera pas valable.*

**P/le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général**

Pr Samuel PARE
Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques